



Règlement

Course à pied	
Qui (objet)	La section permet aux collaborateurs Cetim, de s'entraîner en groupe ou individuellement et de participer à des courses européennes.
	<p>La section est sous la responsabilité de deux collaborateurs Cetim bénévoles, avalisés par le CE.</p> <p>Un groupe de coureurs s'entraîne du lundi au vendredi, à l'heure du déjeuner (entre 12h00 et 14h00).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation à l'inscription aux courses individuelles européennes La section regroupe les inscriptions (salarié Cetim, conjoint et enfants) et prend en charge le coût. Le désistement d'une personne inscrite, provoque le remboursement de son inscription au CE, sauf pour raisons médicales justifiées. • Participation à l'inscription aux courses par équipes (ex : run and bike, elle et lui...) La section prend en charge l'inscription du coureur Cetim et du coureur accompagnateur, même si celui-ci n'est pas du Cetim. • Participation aux frais de déplacement (autres que les courses inscrites au budget comme projet pour un groupe). Le CE rembourse le propriétaire du véhicule de ses frais de déplacement, sur la base de 0,10 euros du km si : <ol style="list-style-type: none"> 1. il s'agit de courses en Picardie ou en Ile de France ; 2. dans la voiture, il y a au moins 2 coureurs inscrits par le CE Cetim ; 3. la distance aller-retour du domicile du propriétaire du véhicule, au lieu de course est supérieure à 50 km (la référence pour le calcul des km se fera avec les sites internet Michelin, Mappy...) ; 4. le propriétaire du véhicule en fait la demande - sur un imprimé spécifique - qui sera validée par les responsables de la section.

Course à pied	
Comment (combien)	<p>• Participation aux frais de déplacement pour les courses inscrites au budget comme projet pour un groupe</p> <p>Pour le remboursement kilométrique, la règle est identique à celles des courses «normales», sauf pour le point 1.</p> <p>Les coureurs pourront en plus, demander le calcul de l'aide vacances pour l'hébergement (formulaire AV au CE).</p> <p>Liste du matériel appartenant à la section :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un appareil photo ; • trois cardio-fréquencesmètres ; • un pulsomètre ; • une cassette vidéo sur l'entraînement ; • deux livres sur la pratique de la course à pied ; • une cassette vidéo sur la transbaie. <p>Pour le bon fonctionnement de la section, la Macif, assureur du CE, nous demande de détenir la liste des adhérents. Cette liste transmise à la Direction, permet aux coureurs d'utiliser la porte secondaire.</p> <p>La section dispose d'un budget à l'année, géré par les responsables bénévoles avec l'aide des permanentes du CE. Un élu est nommé pour assurer le lien entre le CE et la section.</p> <p>Le CE est abonné au magazine « Jogging International», visible au local principal du CE.</p>